

Communiqué de presse

Portage salarial : l'Ordonnance du Gouvernement qui va tout ordonner !

ABC Portage se réjouit de cette avancée sociale en faveur du marché du travail

02 avril 2015 – Le gouvernement confère par le biais d'une ordonnance, une nouvelle base légale au portage salarial dans la droite ligne de l'accord signé par les partenaires sociaux le 24 juin 2010.

Cette ordonnance permet de préciser les règles de fonctionnement du portage salarial, un statut innovant apparu dans les années 80, situé à mi-chemin entre l'indépendant et le salarié et s'adressant à des personnes qui justifient « d'un niveau d'expertise, de qualification et d'autonomie suffisant ».

L'ordonnance définit et sécurise les conditions applicables aux entreprises de portage, aux salariés « portés » et aux entreprises clientes. Elle prévoit cinq dispositions principales :

1. Exclusivité de l'activité de portage salarial, ouvrant de facto une négociation en vue de la création d'une convention collective ;
2. Rémunération minimale de 2 377 € brut mensuel pour un temps plein équivalent à 75 % du plafond de la Sécurité sociale
3. Mise en place d'une garantie des salaires au bénéfice des salariés portés ;
4. Utilisation des contrats de travail existant, adaptés au portage salarial et donc, reconnaissance des droits ouverts par ces contrats auprès de Pôle Emploi;
5. Portage salarial réservé à des prestations de services (hors services à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Hubert CAMUS, gérant d'ABC Portage et vice-président du PEPS est fier d'avoir contribué à cette reconnaissance résultant d'un engagement constant des partenaires sociaux pour l'employabilité et permettant aux 50 000 personnes portées actuellement d'évoluer de façon sécurisée et autonome vers une activité durable en fonction de leur potentiel.

ABC Portage en bref :

Créé en 2004, ABC Portage fait partie des premiers groupes de portage salarial en France. Présent dans les grands pôles économiques, le groupe propose à ses consultants portés une offre de service complète certifiée ISO 9001. Il accompagne plus de 7600 consultants dont 900 actifs en France et à l'international pour un CA proche de 30 millions d'euros en 2014. En constante croissance depuis sa création, le groupe poursuit son développement et prévoit un CA de 50 millions d'euros en 2016.

En savoir plus : www.abcportage.fr

Contacts presse

Service Marketing & Communication

Pierre de LA CROIX – delacroix@abcportage.fr - Tél : 01 43 80 50 05

Caroline PORTIER – cportier@abcportage.fr - Tél : 01 43 80 93 62

Professio
ABC Portage
5 Rue de Chazelles
75017 PARIS

Tél. : 01 43 80 51 61
Fax : 01 47 63 50 52
www.abcportage.fr

Société membre des
Professionnels de l'Emploi
en Portage Salarial

PEPS 
L'emploi en Portage Salarial

